

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 07/12/2018

L'an deux Mil Dix-Huit et le 12 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Sophie IRWAN, Mme Aleida MOLENKAMP.

Pouvoirs : Mr Olivier DESMAISON a donné pouvoir à Mr Bernard PIERREFITE

Absents : Mr Yoan PASCAREL Mme Madeleine PEYRAT, Mr Jean-Pierre LUÇON

A été nommée secrétaire : Mme Dominique ANDRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants : 6
- Présents : 5	Pour : 6
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 0

LOCATION DE L'ANCIEN GITE COMMUNAL

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme Nadine LUDIER qui souhaite louer l'ancien gîte communal, actuellement vacant, à partir du 1^{er} DECEMBRE 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer l'ancien gîte communal à Mme Nadine LUDIER, à partir du 1^{er} DECEMBRE 2018.
- Fixe le loyer à 250.00 € (deux cents cinquante euros) par mois, révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers.
- Dit que le logement étant pourvu de compteurs divisionnaires, le locataire devra faire un relevé des compteurs eau et électricité tous les trimestres afin que la mairie lui facture sa consommation.
- Décide de demander un dépôt de garantie, égal à un mois de loyer soit 250.00 € à Mme Nadine LUDIER , payable à son entrée dans le logement.
- Autorise Mr le Maire à signer un bail avec Mme Nadine LUDIER.

RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Mr Pierrefite donne le compte-rendu du recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie ; recrutement en CDD 25 heures par semaine pour un an. Début du contrat : 1^{er} janvier 2019.

DEVIS DEFIBRILLATEUR

Mr le maire donne lecture d'un devis pour 2 défibrillateurs ; les 2 défibrillateurs installés sur la commune ont plus de 10 ans et sont obsolètes.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident le remplacement de ces 2 appareils, pour un coût total de 2 443.20 € TTC.

DOSSIER GUY PRODEL

Suite à l'écroulement de rochers rue des Bernardoux, une entente a été trouvée entre le propriétaire et la commune